

RÉFÉRENTIEL DE FORMATION SECOURISME SPÉCIFIQUE À LA PÊCHE SPORTIVE EN APNÉE (FSSPSA)

1 - Généralités

Il est instauré au sein de la Fédération Nautique de Pêche Sportive en Apnée une formation dénommée Formation Secourisme Spécifique à la Pêche Sportive en Apnée (FSSPSA).

Cette formation a pour but essentiel de donner aux titulaires du PSC1 un complément de formation secourisme incluant la réanimation cardio-pulmonaire (RCP) avec oxygénothérapie, complément exigé pour toute inscription à une formation d'encadrant.

Elle se limite à l'aspect purement secourisme. Les aspects repêchage sauvetage, gestion du groupe et spécificité des secours en mer sont inclus dans les formations IP, MF1 et MF2, chacune adaptée aux prérogatives d'encadrement.

Cette formation d'une durée de 8 heures comporte des apports de connaissances théoriques, générales ou techniques, mais la priorité doit être donnée aux exercices pratiques : démonstrations de l'apprentissage des gestes de secourisme.

2 - Conditions de candidature

- titulaire d'une licence FNPSA en cours de validité,
- titulaire d'un diplôme de secourisme de premier niveau : PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU 1,
- être majeur à la date de l'examen,
- remplir un dossier d'inscription.

NB : le modèle de dossier d'inscription à formation FSSPSA est donné en annexe 1.

3 - contenu de la formation

La formation aborde tout d'abord la révision des points suivants, extraits du manuel « recommandations relatives à l'enseignement PSC1 », en se limitant au cas de l'adulte, et en l'adaptant au cas particulier du chasseur en combinaison à bord d'un bateau ou sur la plage :

- les plaies
- hémorragie externe
- arrêt cardiaque
- perte de connaissance
- fiche technique 1 : compression locale
- fiche technique 2 : compressions thoraciques
- fiche technique 3 : défibrillation
- fiche technique 7 : insufflations
- fiche technique 8 : libération des voies aériennes
- fiche technique 9 : position latérale de sécurité.
- fiche matériel 1 : le défibrillateur automatisé externe

La formation est ensuite complétée en abordant les gestes d'urgence vitale et gestes de soin suivants, extraits des fiches techniques du manuel « recommandations relatives aux premiers secours »:

- PR 06 C 01 : crampe

- PR 06 I 01 : insolation

- PR 06 H 01 : hyperthermie

- PR 06 H 02 : hypothermie

- PR 06 N 01 : noyade

- PR 06 P 02 : piqûres ou morsures

- FT 04 A 01 : administration d'oxygène par insufflation

- FT 04 G 01 : garrot

- FT 04 V 02 : ventilation artificielle par un insufflateur manuel

- FT 05 A 01 : administration d'oxygène par inhalation

- FT 05 U 01 : utilisation d'une bouteille d'oxygène

Le détail de ces apprentissages peut être consulté en téléchargeant les manuels « recommandations relatives à l'enseignement PSC1 » et « recommandations relatives aux premiers secours » sur le site du ministère chargé de la sécurité civile à l'adresse suivante :

 $\underline{\text{http://www.interieur.gouv.fr/Le-ministere/Securite-civile/Documentation-technique/Secourisme-et-associations/Les-recommandations-et-les-referentiels}$

4 – Formateurs

La FNPSA ne dispose d'aucun agrément en matière de secourisme. Il doit donc être fait appel à des formateurs diplômés par des organismes habilités ou des associations agréées par le ministère chargé de la sécurité civile, et à jour de leur formation continue.

Les ligues et comités ont en charge le recrutement de ces formateurs.

Conditions à remplir pour être formateur :

- être titulaire d'un des diplômes suivants :
 - . brevet national de moniteur premiers secours (BNMPS), ou
 - . certificat de compétence de formateur aux premiers secours.
- être titulaire et à jour de formation continue d'une des unités d'enseignement suivantes :
 - . pédagogie appliquée aux emplois/activités de classe 1 (PAE1), ou
 - . pédagogie appliquée à l'emploi de formateur aux premiers secours.
- en avoir fait la demande auprès de la commission formation (voir formalités ci-dessous).

Formalités de recrutement d'un formateur FSSPSA :

Le président de ligue ou comité :

- fait remplir et signer par le candidat une demande d'inscription à la liste des formateurs FSSPSA selon le modèle fourni en annexe 2.
- signe lui-même cette demande.
- demande au candidat les copies de ses diplômes, unités d'enseignement et attestations de formation continue cités précédemment, une copie de carte d'identité ou passeport, et une copie d'un extrait N°3 de casier judiciaire.
- scanne la demande et l'ensemble des diplômes fournis,
- envoie par mail au responsable de la commission formation et au secrétariat national l'ensemble du dossier scanné.
- envoie au secrétariat national par courrier l'ensemble du dossier papier.

Rôle des instances dirigeantes

- le secrétariat national garde l'ensemble du dossier papier et scanné en archive.
- la commission formation met à jour la liste des formateurs en attribuant un numéro (chronologique) de diplôme. Elle confirme par mail aux intéressés leur inscription sur la liste des formateurs FSSPSA, et leur donne leur numéro de diplôme. Elle informe les présidents de ligue et garde l'ensemble du dossier scanné en archive.

5 – Organisation de la formation

- au niveau ligue, ou club après accord de la ligue. Dans ce second cas, la ligue garde sa qualité de ligue organisatrice. Elle ne fait que déléguer l'organisation au club.
- sous la responsabilité technique d'un formateur désigné par la ligue, pris dans la liste détenue par la commission formation
- en présence d'un délégué désigné par la Ligue parmi ses MF1, MF2 ou responsable de club. Ce délégué endosse le rôle de responsable administratif de la formation.
- avant la formation, le délégué :
- . collecte et vérifie les dossiers d'inscription et pièces constitutives de chaque candidat. Ce dossier doit être conforme au modèle donné en annexe 1.
 - . prépare le bordereau de fin de formation selon le modèle fourni en annexe 3,
- . se charge, en coordination avec le formateur, de l'organisation matérielle de la formation (salle, oxygénothérapie, mannequin de réanimation, DAE d'instruction ...),
- le nombre de candidats ne peut excéder 8 par session, sauf si un second formateur est disponible, portant le nombre de candidats à 16.
- la formation terminée, le formateur remplit et signe le bordereau de fin de formation, et le remet au délégué.
- le délégué rassemble les dossiers d'inscription accompagnés des pièces constitutives et le bordereau de fin de formation. Il le remet au président de la ligue organisatrice.

Rôle des instances dirigeantes :

- à réception du dossier, le président de la ligue organisatrice signe le bordereau. Il scanne l'ensemble du dossier. Il envoie l'ensemble du dossier papier au secrétariat national par la poste, et envoie l'ensemble du dossier scanné au président de la commission formation par mail. Il archive le dossier scanné.
- le secrétariat national établit les diplômes après feu vert du président de la commission formation. Il scanne les diplômes pour archivage. Il envoie les diplômes aux présidents de club des personnes formées. La numérotation des diplômes est nationale. Elle se fait dans l'ordre chronologique.
- le secrétariat national garde l'ensemble du dossier papier et scanné en archive.
- la commission formation garde l'ensemble du dossier scanné en archive.

6 – Exigibilité

- Le diplôme FSSPSA est exigé pour tout candidat à une formation IP, MF1 ou MF2.
- En sont exemptés les titulaires de l'un des diplômes suivants :
 - . PSE1,
 - . PSE2
 - . CFAPSE.
 - . AFCPSAM,
 - . mention ranimation.
 - . RIFA PSM, apnée, ou plongée.
 - . AFGSU 2

7 – Les échecs

- Le candidat n'étant pas jugé au niveau par le formateur est ajourné.
- Il doit repasser une formation complète.
- Le formateur fait un débriefing et explique sur quels points les efforts doivent porter.
- Le délégué rend au candidat ajourné son dossier d'inscription, les pièces fournies et le chèque à l'ordre de la FNPSA.

8 - maintien de compétence

Il appartient au chasseur de maintenir son niveau de compétence en continuant une autoformation (lecture régulière des recommandations relatives aux premiers secours), tout en mettant en pratique ses savoirs sur le terrain, pour obtenir une certaine expérience. En effet, la formation initiale reçue doit être entretenue et exercée.

Ainsi, la FNPSA conseille à tous les titulaires de la compétence FSSPSA de maintenir opérationnel leur savoir-faire aussi bien sur l'utilisation et l'entretien du matériel que sur la pratique des gestes essentiels afin de pouvoir assurer efficacement la sécurité de tous.

A ce titre, une réactualisation des connaissances devrait être effectuée aussi souvent que nécessaire.

GLOSSAIRE:

AFCPSAM : Attestation de Formation Complémentaire aux Premiers Secours Avec Matériel (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

AFGSU: Attestation de Formation aux Gestes et Soins d'Urgence (diplôme du ministère de la santé)

BNS : Brevet National de Secourisme (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

CFAPSE : Certificat de Formation aux Premiers Secours en Equipe (ancien diplôme d'état ministère de l'intérieur)

FSSPSA: Formation Secourisme Spécifique à la Pêche Sportive en Apnée (diplôme FNPSA)

PSC1 : Premiers Secours Civiques niveau 1 (diplôme d'état ministère de l'intérieur)

PSE 1 : Premiers Secours en Equipe (diplôme d'état ministère de l'intérieur)

RIFA: Réactions Interventions Face à un Accident (diplôme FFESSM) SST: Sauveteur Secouriste du Travail (diplôme du ministère du travail)

Référentiel FSSPSA - Page 3 sur 5 - Version 3 (5 mars 2016)



DOSSIER D'INSCRIPTION À FORMATION FSSPSA

FORMATION FSSPSA	
organisée par :	
session de:	
date limite d'envoi :	

NOM:
Prénom:
Date et lieu de naissance:
Adresse:
Téléphones :
Mail:
Club d'appartenance :
N° licence:

Pièces à joindre au dossier :

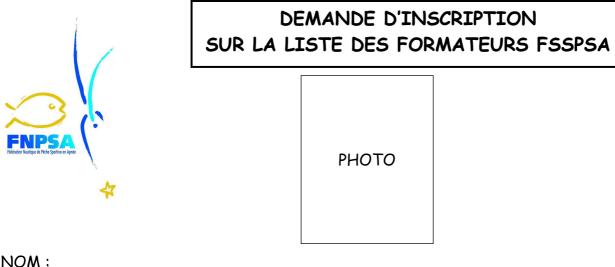
Date:

Signature:

- 1 photocopie de carte d'identité ou passeport
- 2 photocopie de licence FNPSA en cours de validité
- 3 photocopie du diplôme PSC1 ou AFPS ou SST ou BNS ou AFGSU 1
- 4 chèque de 10 € libellé à l'ordre de la FNPSA
- 5 chèque de ... € libellé à l'ordre de ...

DOSSIER À ADRESSER A

(CLUB OU LIGUE ORGANISATRICE)



FNPSA Federation haufique de Plens Synthe en Aprile	РНОТО			
NOM: Prénom: Date et lieu de naissance: Adresse:				
Téléphones : Mail : Club d'appartenance (éventuellement) : N° licence (éventuellement) :				
Titulaire des diplômes de secourisme, formation continue suivants :	, certificats de	compétence et	attestations	de
- - -				
Je demande à être inscrit sur la liste de	s formateurs FSS	SPSA.		

Date: Président de Ligue :

Signature: Signature:

Pièces à joindre au dossier :

- 1 photocopie de carte d'identité ou passeport
- 2 extrait N°3 de casier judiciaire
- 3 photocopie des diplômes de secourisme, certificats de compétence et attestations de formation continue.



ANNEXE 3

FEDERATION NAUTIQUE DE PÊCHE SPORTIVE EN APNEE BORDEREAU DE FIN DE FORMATION FSSPSA

NOM	PRENOM	N° TEL PORTABLE	MAIL	LIGUE

FORMAT	TEUR	FSSPSA
--------	-------------	--------

NOM, Prénom :

Diplôme Formateur N° :

Licence N°: Signature: PRÉSIDENT DE LA LIGUE ORGANISATRICE

LIGUE :

NOM, Prénom :

Lieu de la formation : Date de la formation :

Signature et tampon :